

Conseil des Présidents de Comité du Badminton en OCCITANIE CPC N°7

Visio conférence le mardi 23 mai 2023

Présents :

Comités : Jean-Luc AUVERT (Ariège), Xavier ARMENGAUD (Aveyron), Philippe GIROUD (Gard), Jérémie GRESSIER (Haute-Garonne), Stéphanie FAUVEL (Gers-Htes Pyrénées), Sylvain CAUSSE (Hérault), Didier CHAUBET (Lot), Eric ITIE (Lozère), Florent CHAYET (Pyrénées-Orientales), Eric GELIN (Tarn et Garonne).

Ligue : Christophe FAULMANN, Christian PRIVAT, François DURIER, Roxane VENUTI

Table des matières

Informations diverses.....	1
Retour sur l'AG de la FFBaD.....	1
Réforme des statuts :	2
ANS 2023 :	2
Augmentation du timbre Ligue :	2
Réforme des compétitions nationales jeunes :	2
Coupe interdépartementale :	3
Organisation CPC en 2023-2024 :	3
Questions diverses :	3

Informations diverses

[Retour sur l'AG de la FFBaD](#)

Elle s'est déroulée les 13 et 14 mai à Paris. L'information principale est le refus de l'assemblée d'augmenter le timbre fédéral de 5€ (51.8% contre). Le budget prévisionnel n'a pas été validé. La Ligue Occitanie a voté contre ainsi que les Ligues NAQU, HDF, et NORM.

La Fédération va proposer une nouvelle Assemblée Générale le 29 juin avec une autre proposition de hausse du timbre fédéral.

Le CPL s'est réuni par la suite (par le biais de leur groupe WhatsApp) afin de proposer aux membres de la fédération des propositions constructives.

Quelques raisons pour lesquelles les ligues ont voté contre cette proposition d'augmentation :

- De nombreuses demandes de la FFBaD pour les élus de ligue dans des délais trop courts.
- De nombreuses actions annoncées par la FFBaD mais non mises en place.
- Pas ou peu de vision à long terme de la FFBaD.
- Crainte de ne pas pouvoir augmenter les timbres régionaux ou départementaux avec une si grande augmentation fédérale.
- Un discours porté plus sur le sociétal que sur le sportif.
- Un budget fédéral en hausse de 20% concernant les emplois suite à de nombreuses embauches.

Réforme des statuts :

Voir ppt pages 4 à 8.

En novembre 2023 la FFBaD mettra au vote la future réforme des statuts. Cette réforme concerne la répartition des voix pour la prochaine Assemblée Générale Elective de la FFBaD. Les clubs auront 50% des voix (imposé par le Ministère des Sports), les représentants des ligues 30%, les représentants des comités 20% (répartition choisie par la FFBaD).

Pour le calendrier des AG, la FFBaD organisera son AG en décembre 2024, puis les ligues jusqu'au 31 mars au plus tard, puis les comités jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard. Une des conséquences est donc la prorogation des mandats des élus de ligue pour 6 mois et de comités pour 1 an.

ANS 2023 :

Voir ppt page 8.

La ligue est en phase d'étude des dossiers des clubs et comités.

Avec l'enveloppe fédérale qui nous est octroyée, on constate que la limite du nombre de clubs est atteinte si on souhaite pouvoir donner plus que le minimum à chaque club.

Augmentation du timbre Ligue :

Proposition d'augmentation du timbre régional de 1,05€, pour atteindre le maximum autorisé par la FFBaD. Voir ppt p10.

Des débats s'engagent sur le juste prix d'une licence.

Remarque des comités :

-Prendre en compte que le nombre de licenciés augmentant, les recettes de la ligue augmenteront également.

-On n'a pas vu depuis la fusion des régions les économies d'échelle annoncées par le gouvernement.

-La Ligue s'est-elle projetée lorsque le plafond sera atteint et qu'il ne sera plus possible d'augmenter les recettes grâce au timbre régional? -> en effet, la ligue travaille actuellement sur un projet de sponsoring/mécénat. Un groupe de travail est aussi missionné pour réfléchir à l'avenir des locaux de Narbonne, propriété de la Ligue, et la possibilité de location de tout ou partie des bureaux.

Réforme des compétitions nationales jeunes :

Voir ppt page 11.

Deux objets à cette réforme :

- réduire la charge d'organisation du championnat de France Jeunes (aujourd'hui 4 jours de compétition, + de 600 personnes, nombre de terrains conséquent, coût budgétaire pour la FFBaD, etc...)
- le devenir des CIJ (moins d'intérêt sportifs, plusieurs ligues ont du mal à trouver des organisateurs sur les 3 étapes proposées).

Conséquences :

- Diminution du nombre de joueurs aux France (16 joueurs par catégorie d'âges) : qualification au CPPH sauf pour les benjamins qualifiés au classement des étapes du CEJ. Les champions régionaux ne seront plus qualifiés directement aux France.
- Les champions régionaux seront qualifiés pour participer à une phase de qualification aux France, organisée sur un weekend. Les ½ finalistes seront qualifiés aux France.
- Suppression des CIJ. Ils sont remplacés par deux phases de brassage nationaux et de 5 étapes de CEJ.

Coupe interdépartementale :

La ligue s'interroge sur le maintien ou non de cette compétition étant donné le faible nombre de comités participants. Après un tour de table des comités, il en ressort beaucoup de contraintes pour une adhésion à cette compétition : lourdeur organisationnelle, budget conséquent, distance importante, difficulté de monter une équipe complète, intérêt sportif mitigé. Seuls les joueurs y trouvent un attrait particulier.

La ligue se positionnera rapidement sur son maintien ou non pour la saison prochaine.

Organisation CPC en 2023-2024 :

Après discussions, nous prévoyons d'organiser un CPC en présentiel en début de saison (date à caler) et 2 ou 3 CPC en visio (1h30 à 2h).

Les dates/périodes à éviter sont : fin de saison (mai/juin) et pendant les compétitions départementales des comités.

La ligue lancera un sondage/une consultation pour caler les dates au plus tôt pour la saison prochaine.

Questions diverses :

Echanges à propos de l'abandon des frais des bénévoles -> Roxane réalisera une fiche explicative et l'enverra aux comités.

La licence peut être prise au 1^{er} août de chaque saison pour la saison à venir (du 1^{er} août 2023 au 31 août 2024), il y a donc un recouvrement d'un mois de la licence pour les joueurs.

La ligue ne s'est pas encore positionnée sur la valorisation ou la contrainte envers les comités suivant le nombre de représentants à l'AG de la ligue.

Christophe informe les comités que Xavier Demanze a fait part de son souhait de quitter la ligue. Son contrat se terminera à la fin de cette saison sportive 2022-2023.

Fin du CPC 21h15.

Roxane VENUTI